

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-062

du 25 juin 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 111

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2024-01-03 du conseil communautaire du 15 février 2024 portant modification des délégations de pouvoirs du conseil au président ;

Vu le marché n°2024040 portant création poutre rive et aménagement trottoir ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : DÉSIGNATION

La présente décision approuve le marché cité ci-dessus à intervenir avec :

RMCL

1,Gare VEBRET

15240 - VEBRET

ARTICLE 2 : Prix

34 396.00 euros HT

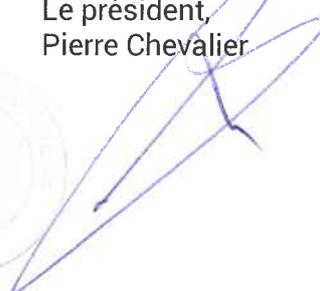
6 879.29 euros TVA

41 275.74 euros TTC

ARTICLE 3 : AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel, notifiée aux titulaires dudit marché et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 25 juillet 2024
Le président,
Pierre Chevalier



REÇU LE
30 JUIL. 2024
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)